

# Je veux m'installer au marché comme abonné...



Il existe 2 marchés sur la commune :

- marché du Centre les jeudis et dimanches de 7h à 13h ;
- marché des Bosserons les mardis et vendredis de 7h à 13h.

## Comment faire?

Vous devez choisir celui ou ceux qui vous intéresse et vous devrez être présent à toutes les séances du ou des marchés choisis.

Vous devez être enregistré comme commerçant ambulant auprès de :

- la CCI (Chambres du Commerce et d'Industrie) pour les commerçants
- la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) pour les artisans.

Vous devez adresser un courrier à M. Le Maire à l'adresse suivante « Mairie de Brunoy – Monsieur le Maire - place de la mairie – BP83 – 91805 BRUNOY cedex » ou un courriel à la Maison de l'Éco.

## Quels documents je dois fournir ?

- Un courrier mentionnant votre nom, vos coordonnées, le ou les marchés choisis ;
- Un extrait KBIS original de moins de 3 mois ou la photocopie de l'attestation INSEE ;
- Une photocopie de votre carte de commerçant ;
- Une attestation MSA si vous êtes producteur ;
- Un certificat d'un organisme agréé si vous vendez des produits bios.

Ensuite,

- Vous recevrez un accusé réception par courrier ou courriel vous donnant la date de la prochaine commission consultative des marchés forains où sera examinée votre demande.
- Vous recevrez un courrier ou courriel favorable ou défavorable suite à la décision de la commission.

## Si avis favorable :

- Votre installation sera autorisée avec une période d'essai de 3 mois. L'abonnement sera confirmé ou non lors de la commission suivante.
- Vous devrez verser au placier vos droits de place dont le montant a été voté par la commune et consultable à l'accueil.